

Le vaccin contre la rougeole, une nécessité à relativiser

La France et d'autres pays comme la Suisse connaissent une forte recrudescence de la rougeole avec de nombreux cas chez les adultes et les très jeunes nourrissons et de fréquentes hospitalisations. Ainsi, d'après les données de la DO (déclaration obligatoire), il a été recensé 604 cas en 2008, 1 544 en 2009, 5 021 en 2010 et déjà plus de 3 700 pour janvier-février 2011.

En 2010, 8,3% des cas étaient des nourrissons de moins d'1 an, parmi lesquels 38% ont été hospitalisés et 34% des cas étaient des adultes de plus de 20 ans parmi lesquels 47% ont été hospitalisés. C'est dire la gravité de la rougeole dans ces deux groupes d'âge.

La vaccination est-elle la solution à ce problème ? Prévention rime-t-elle toujours avec vaccination ? Il semble que nous ayons perdu la mémoire. Résumons le fil de l'histoire.

? Dès 1950, à propos d'un **éventuel vaccin contre la rougeole** qui n'existait pas encore, l'OMS écrivait :

« Son emploi devrait être limité à moins qu'il ne soit prouvé qu'il confère une immunité pour toute la vie au prix de risques très restreints. Une méthode assurant une immunité de quelques années seulement aurait pour effet de retarder l'apparition de la maladie (alors que c'est pendant la seconde enfance qu'elle présente le moins d'inconvénients et de dangers) jusqu'à l'âge adulte, où elle a un caractère plus sérieux. »

? Dans les années 70, on pouvait lire dans la presse médicale (revue Le Concours médical) :

« La rougeole, une des maladies dites bénignes de l'enfance, mérite pleinement cette appellation en France. »

Ou encore, sous la plume du professeur Bastin :

« Il est évident qu'une vaccination générale fait courir le risque de rougeoles d'adulte et de rougeoles du nouveau-né plus graves ; cette vaccination ne doit pas être systématique. »

Dix décès en 1987, mais un vaccin français

? **En 1983**, la rougeole étant devenue subitement, selon Le Quotidien du médecin, une maladie grave aux lourdes conséquences. Cette année-là, comme par hasard, l'Institut Mérieux mettait sur le marché un vaccin mixte rougeole-rubéole, et une grande campagne d'incitation à la vaccination commençait.

Quelle était donc la situation à l'époque ? L'annuaire statistique de la France montre que la mortalité par rougeole avait diminué de 99,6% entre 1906 et 1983 malgré une augmentation de la population de 33%. En 1987, avec une couverture vaccinale d'à peine 10%, il y eut dix décès. Était-ce un problème majeur de santé publique ?

L'élargissement de la couverture vaccinale a réduit la circulation du virus sauvage et les rappels naturels qu'elle permettait ne se font plus, d'où la survenue de rougeoles chez les adultes ; les nourrissons, quant à eux, sont également exposés car ils ne reçoivent plus d'immunité de leur mère. A-t-on vraiment eu raison de ne pas tenir compte des mises en garde du corps médical d'il y a 35 à 60 ans ?

Comme pour le BCG, une conférence de consensus est nécessaire

Il reste à faire le bilan des politiques vaccinales mises en place depuis des décennies : il s'agit d'évaluer objectivement l'évolution épidémiologique de la maladie et de ses complications, mais aussi de recenser réellement les accidents vaccinaux, avec un système de recueil des données fiable.

Une conférence de consensus a été organisée sur le vaccin antituberculeux et a abouti à lever l'obligation légale de vaccination pour l'ensemble de la population. Il est temps de mettre en place une mission de l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques sur le bilan de chaque vaccination et il est particulièrement pertinent aujourd'hui d'organiser une conférence de consensus sur la vaccination contre la rubéole

et la rougeole.

Avec **Michel Georget**, agrégé de biologie, auteur de l'ouvrage « Vaccinations, les vérités indésirables » et **Jean-Luc Veret**, responsable de la commission santé d'Europe Ecologie - Les Verts.